

AVT202 - Droit de l'urbanisme

Présentation

Prérequis

Public niveau bac + 3 dans une spécialité tertiaire, si possible en rapport avec le territoire (géographie, économie, sociologie...).

Objectifs pédagogiques

Comprendre les modes d'intervention dans l'espace urbain des collectivités locales et de l'Etat, ainsi que des maîtres d'ouvrages publics et privés (aménageurs, promoteurs, opérateurs de services publics, investisseurs immobiliers).

Programme

Contenu

- Introduction aux outils de l'aménagement : Plan Local d'Urbanisme, PADD, Diagnostic urbain, droit de préemption, permis de construire, la politique foncière.
- Bilans d'aménagement. Étude de deux ZAC : "Rentabilité" des opérations, financement des équipements publics, fonds propres, trésorerie, échéanciers de paiement des terrains bruts et des terrains équipés. Participations croisées aménageurs/constructeurs/collectivités. Adossement sur des promoteurs et des investisseurs.
- Tendances de l'aménagement : métropolisation, périurbanisation, la politique de la ville, évolution de l'armature urbaine française, projet urbain.

Modalités de validation

- Examen final

Mis à jour le 09-02-2024



Code : AVT202

Unité d'enseignement de type cours

4 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **40 heures**

Responsabilité nationale :

EPN11 - Territoires / 1

Contact national :

EPN11 - Territoires

2 rue Conté

75141 Paris Cedex 03

01 40 27 21 02

Djoher Marouf

djoher.marouf@lecnam.net